Sud Ouest
Lundi 11 juin 2018

Un boulevard vers le pays d'Aunis

COTTES-MAILLES

Les grands travaux de la nouvelle liaison débuteront dans un an. Sa réalisation ouvre déjà d'autres perspectives, au-delà des limites de l'Agglomération

FRÉDÉRIC ZABALZA

« Désengorger » les entrées de la ville. Un doux rêve que font les élus rochelais, mandat après mandat. Au moins les contemporains verront-ils se réaliser un vieux projet imaginé il y a plus de trente ans, maintes fois reporté, enterré et exhumé. Le boulevard des Cottes-Mailles, appelé aussi en langage de technicien « liaison urbaine », entre dans sa phase concrète. Depuis le début de la semaine dernière, les archéologues sont à l'œuvre à Aytré pour chercher toute trace d'habitat ou d'activité ancienne (lire ci-dessous). Suivra la consultation des entreprises, jusqu'au début de l'année prochaine, puis le premier coup de pelleteuse, prévu vers le mois de juin 2019.

Les travaux, d'un montant d'environ 7 millions d'euros, s'achèveront vers la fin de 2020, voire le début de 2021. Quelle que soit l'issue du bras-de-fer engagé avec les propriétaires expropriés, à la suite de l'arrêt de la cour de cassation sur la fixation des prix des expropriations (lire ci-dessous). « Ça ne changera pas grand-chose. Au pire, ça nous amènerait à payer un peu plus cher les terrains. De toute façon, on est propriétaires », affirme Jean-François Fountaine, maire de La Rochelle et président de la Communauté d'agglomération (CdA), pressé de tourner la page juridique, tout comme Henri Lambert, vice-président de la CdA en charge de la voirie, persuadé que le futur boulevard aura de nombreuses conséquences sur la circulation automobile.

« Ça en aura sur les avenues Sartre, Normandin, Salengro, jusqu'au boulevard Sautel. On sait, d'après les études qui ont été réalisées pour l'élaboration du nouveau schéma multimodal de voirie, que ce sera un accès plus favorable vers les Minimes. On s'aperçoit que le trafic qu'il y a aura sur cette voie viendra plus du nord que du sud. Les gens éviteront de traverser tout le centre de La Rochelle pour aller aux Minimes.

À ce stade, le maire de Nieul-sur-Mer en a dit trop, ou pas assez, sur le schéma de voirie qui sera soumis au vote au mois de juillet. « Henri mène actuellement des travaux auprès de nos collègues pour dire : parlons d'une seule voix sur le volet routier. Nous avons besoin de mettre nos idées au clair. Or, ce projet fait consensus, au point que certains élus nous disent : puisqu'on fait cette voirie, imaginons son prolongement. Le début des travaux des Cottes-Mailles, c'est aussi la perspective d'une meilleure desserte de l'Aunis, avec des liaisons qui permettraient d'éviter des communes comme La Jarne, La Jarrie. C'est un travail extrêmement structurant pour l'avenir de notre territoire », assure le président de la CdA, pour qui le boulevard prendra « encore plus de sens avec le projet sud-gare ».

Nouvelle entrée à Belle-Aire

« Tous ces projets sont liés, on est dans un même espace, confirme Henri Lambert. Cette voie va aussi renforcer le rôle de l'avenue Jean-Moulin, qui deviendra la liaison naturelle vers les Minimes. J'ajouterais que le prolongement de la liaison vers La Jarne pourrait offrir un troisième avantage : on pourrait créer une nouvelle entrée nord à la zone de Belle-Aire, à Aytré, desservie aujourd'hui par une seule entrée, au sud. »
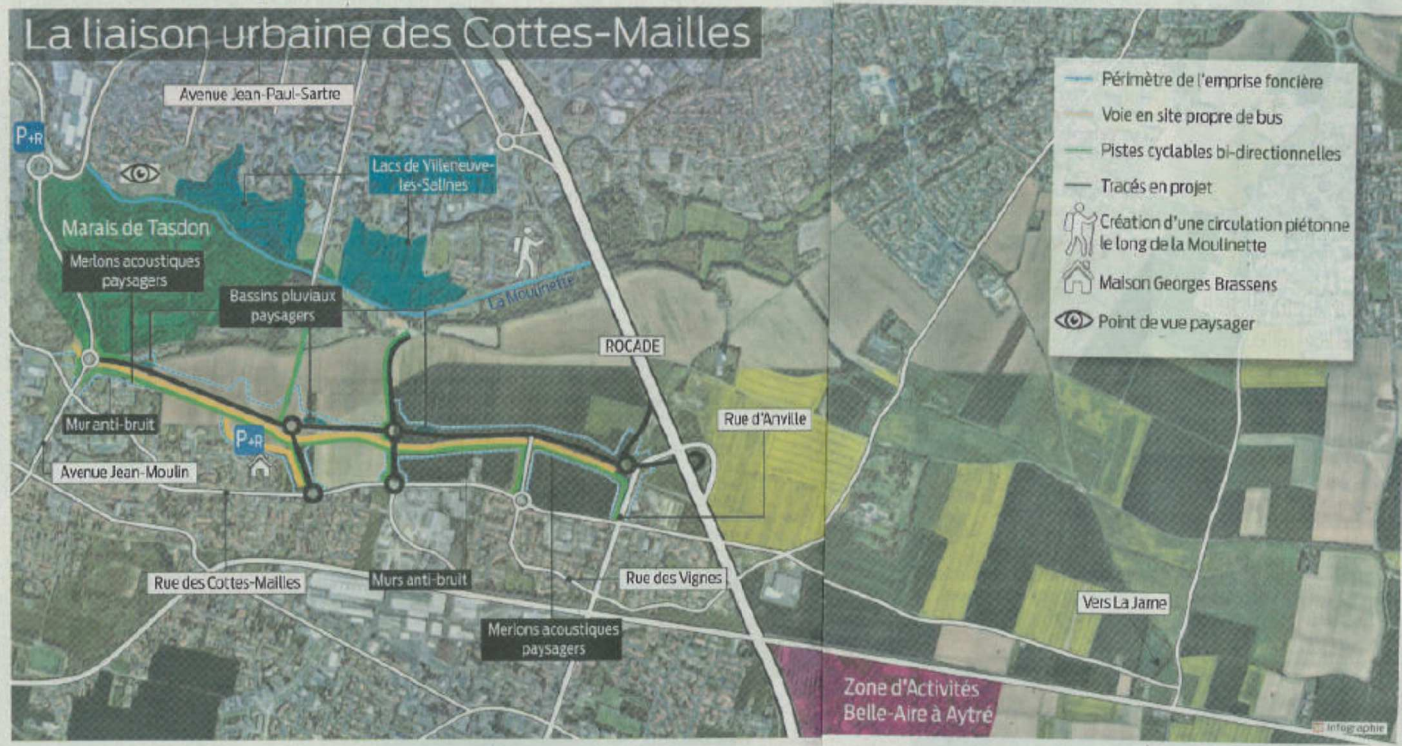
La création du boulevard des Cottes-Mailles n'ira pas non plus sans une réflexion sur l'aménagement de voies de bus en site propre dans les grandes avenues voisines, de Sartre à Normandin. « Le parking relais à hauteur de la maison Georges-Brassens à Aytré existera toujours. L'idée est de délester le stationnement au pied du pont Jean-Moulin », ajoute Jean-François Fountaine, qui promet que « l'urbanisation sera limitée entre Aytré et la liaison des Cottes-Mailles. On sanctuarisera la partie nord, on a là des zones humides, une partie agricole qu'il faut préserver. Cette voie deviendra la frontière infranchissable avec la belle coulée verte qui vient de l'Aunis et qui va jusqu'au marais de Tasdon et à la gare. »